SCPI

MULTIHABITATION 5

RAPPORT ANNUEL 2019



LA FRANÇAISE



MULTIHABITATION 5

SCPI « SCELLIER » À CAPITAL FIXE FERMÉ

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2020

1	Conjoncture	4
2	Fiche d'identité	7
3	Rapport de la société de gestion sur l'exercice 2019	8
4	Gouvernance et contrôle interne	14
5	Tableaux complétant le rapport de la société de gestion	16
6	Rapport de la société de gestion à l'assemblée générale extraordinaire	19
7	Rapport du conseil de surveillance	20
8	Texte des résolutions à l'assemblée générale ordinaire	21
9	Texte des résolutions à l'assemblée générale extraordinaire	22
10	Comptes annuels	24
11	Annexe	28
12	Tableau de composition du patrimoine	30
13	Rapports du commissaire aux comptes	32

CONJONCTURE
FRANCE

PRÉAMBULE

Cette note de conjoncture a été rédigée avant la crise sanitaire liée au Covid-19. Elle ne concerne donc que l'année 2019. Nous avons réalisé et publié un document annexé à ce rapport annuel qui met en avant notre analyse des différents marchés et les actions menées par La Française Real Estate Managers pour faire face à cette situation inédite.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2019

La robustesse de la demande intérieure soutient la croissance française, malgré un contexte mondial marqué par les incertitudes

L'économie française s'est montrée relativement résiliente en 2019 avec une croissance révisée à 1,3% après 1,7% en 2018. La consommation des ménages a accéléré en 2019, malgré un ralentissement en fin d'année dû aux mouvements sociaux de décembre. Soutenue par les baisses d'impôts et la hausse de l'emploi, la consommation des ménages a progressé de 1,2% en 2019 après 0,9% en 2018. L'investissement des entreprises a ralenti au 4e trimestre mais a été très dynamique en 2019. Il profite des conditions de financement favorables et des réformes récentes qui ont entraîné une baisse structurelle des coûts du travail et une amélioration des profits. En 2019, l'emploi salarié aura enregistré une assez forte progression avec plus de 260 000 créations de poste, non loin du point haut de 330 000 atteint en 2017.

En 2019, l'inflation a ralenti à 1,1% en moyenne en France, sous l'effet du recul des prix de l'énergie et des services.

L'année 2019 aura été marquée par l'entrée du rendement d'obligations à 10 ans de certains Etats phares en territoire négatif : l'Allemagne et la France, mais aussi les Pays-Bas. Ces niveaux de taux s'expliquent par une orientation plus accommodante de la BCE qui a repris son Quantitative Easing (QE)[1] en novembre 2019 après l'avoir interrompu fin 2018. Les facteurs impactant à la baisse les taux financiers sont davantage présents aujourd'hui qu'il y a un an, à savoir une croissance et une inflation plus basse, des risques plus nombreux sur l'économie et aussi des liquidités plus abondantes.

RÉSIDENTIEL

Avec plus d'un million de transactions dans l'ancien, l'année 2019 a enregistré un niveau record de ventes, grâce à des taux d'intérêts des crédits immobiliers, qui ont eux aussi battu tous les records à la baisse.

CONDITIONS DE FINANCEMENT

Le nombre de transactions dans l'ancien poursuit sa progression. Il dépasse, depuis juin 2019, le million de transactions et a atteint 1 068 000 ventes au 4e trimestre. Cette activité soutenue s'explique par un contexte financier favorable à l'acquisition au regard du niveau actuel des taux d'intérêt. En baisse de 30 points de base depuis le début de l'année, les taux des crédits immobiliers se sont stabilisés à très bas niveau. Ils s'établissaient, fin décembre à 1,12% en moyenne. Pour le 19e mois consécutif, les taux de crédits sont inférieurs au rythme annuel de l'inflation. La baisse des taux d'intérêt a eu pour corollaire l'augmentation de la durée des prêts bancaires qui se stabilisent à un niveau jamais observé par le passé. Fin décembre, la durée des prêts s'élevait à 232 mois en moyenne.

MARCHÉ DE L'INVESTISSEMENT

Le seuil du million de transactions est à rapporter au nombre de logements produits et au taux de rotation actuel du parc immobilier (division du nombre annuel de transactions par le nombre de logements détenus par les personnes physiques). Ce ratio ressort à 3,3% en 2019, un résultat légèrement supérieur à celui constaté lors de la période 1999-2009. La stabilité relative de ce taux de rotation, comparée aux volumes de transactions en hausse sur cette même période, s'explique par l'augmentation du parc de logements dans l'intervalle.

LOGEMENTS ANCIENS

La hausse des prix des logements anciens s'est accélérée au 4e trimestre 2019 avec une progression de 3,7% sur un an. Evolution notable cette année, en province la hausse des prix des logements anciens s'accentue. Alors que les prix évoluaient jusqu'alors à un rythme nettement moindre en province qu'en région parisienne, leurs hausses se sont établies à des niveaux proches l'an dernier à 3,6% et 3,9% respectivement.

[1] Quantitative Easing (QE) : désigne un instrument particulier de politique monétaire dont disposent les Banques centrales pour influencer le coût du crédit et agir ainsi sur l'inflation et la croissance et par lequel elles achètent massivement des actifs aux banques. Les banques commerciales sont ainsi incitées à prêter aux entreprises et aux particuliers.



LOGEMENTS NEUFS

A contre-courant de l'ancien, les performances du marché du logement neuf sont affectées par le manque d'offre. La chute de la délivrance des permis de construire en période préélectorale, la hausse des coûts de construction et la saturation des entreprises du bâtiment ont largement contribué à la baisse de la production d'offre neuve. Avec 450 000 logements autorisés et 410 000 logements commencés, l'année 2019 enregistre un nouveau recul du nombre de permis de construire délivrés et des mises en chantier. En termes de répartition géographique, le marché peine toujours à lancer des programmes dans les villes où les besoins de logement sont les plus importants. Il existe une dynamique divergente entre le logement individuel pur dans le diffus, en progression ; et le logement collectif en baisse. Le marché fonctionne à rebours de la volonté du gouvernement de lutter contre l'artificialisation des sols et d'encourager la densification et la reconstruction de la ville sur elle-même.

MARCHÉ INSTITUTIONNEL

L'environnement de taux souverains extrêmement bas et la convergence des taux immobiliers tertiaires et résidentiels, incitent les investisseurs à accroître leur exposition au marché résidentiel. Avec des taux de rendement prime compris entre 2,4% et 3,5% fin 2019, la prime de risque reste attractive et répond aux stratégies de diversification des portefeuilles institutionnels. Parallèlement, les fonds internationaux cherchant une exposition sur le résidentiel français sont en forte croissance et viennent renforcer la concurrence et donc la pression sur les taux. Cependant, le marché résidentiel français reste dominé par les propriétaires occupants, personnes privées, donc largement fragmenté et très peu institutionnalisé. Si la disponibilité de l'offre en bloc est un frein majeur à la liquidité du marché, une comparaison avec nos voisins renforce la conviction que le marché français revêt des opportunités qui s'exprimeront à mesure que le marché se structurera.

CRÉDITS IMMOBILIERS

	Décembre 2018	Décembre 2019
Taux moyens	1,43%	1,12%
Durée des prêts	226 mois	232 mois

VOLUMES DE VENTES CUMULÉS SUR 12 MOIS

	2018	2019
Logements anciens	965 000	1 068 000
Logements neufs*	167 100	161 600

* Réservations totales de logements : logements au détail + logements en bloc + résidences services

CROISSANCE DES PRIX

	2018	2019
Logements anciens	+3,2%	+3,7%
Logements neufs	+3,4%	+5,2%

TAUX DE RENDEMENT

	2018	2019
Logements Île-de-France	2,50 % - 3,50 %	2,40% - 3,50%
Logements Régions	3,50% - 4,50%	3,25% - 4,50%

NOTES

FICHE D'IDENTITÉ MULTIHABITATION 5

TYPE DE SCPI
SCPI «Scellier» à capital fixe fermé

SIÈGE SOCIAL
128, boulevard Raspail 75006 Paris

DATE DE CRÉATION
29 juillet 2009

N° D'IMMATRICULATION AU RCS
513 888 750 RCS Paris

DATE DE DISSOLUTION STATUTAIRE
28 juillet 2025

CAPITAL SOCIAL
167 023 750 euros

VISA AMF
SCPI n° 09-18 en date du 7 août 2009

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA SCPI

La Française Real Estate Managers

Société par actions simplifiée
au capital de 1 220 384 euros
Siège social : 128, boulevard Raspail - 75006 Paris
399 922 699 RCS PARIS
Agrément délivré par l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille n° GP-07000038 du 26 juin 2007.
Agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE en date du 24 juin 2014.

Directoire

Marc BERTRAND, Président
Marc-Olivier PENIN, Directeur Général
Franck MEYER
Thierry SEVOUMIANS

Conseil de surveillance

Xavier LEPINE, Président
Pascale AUCLAIR
Patrick RIVIERE
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre-Ouest
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

Commissaires aux comptes

Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SCPI

Composition du conseil de surveillance

Michel CATTIN, Président
Jean-Luc BRONSART, Secrétaire
Laurent ALTMAYER
Serge BLANC
Marie-José DUTEURTRE
Guy GALLIC
Sylvain GOYON
Guy LACAZE
François RINCHEVAL

Fin de mandat :
à l'issue de l'assemblée générale de 2021 appelée à statuer sur les comptes de 2020.

EXPERT IMMOBILIER DE LA SCPI

Crédit Foncier Expertise
19, rue des Capucines
75001 Paris

Fin de mandat :
à l'issue de l'assemblée générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SCPI

TITULAIRE :
Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

SUPPLÉANT :
B.E.A.S
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Fin des mandats :
à l'issue de l'assemblée générale de 2021 appelée à statuer sur les comptes de 2020.

3

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION SUR L'EXERCICE 2019

INTRODUCTION

Multihabitation 5 a été créée le 29 juillet 2009 et a collecté jusqu'au 31 décembre 2010. Elle est en pleine exploitation de puis 2015, avec la dernière location en date du 01/07/2015 sur l'immeuble de Vélizy. L'obligation de louer est de neuf années. C'est la plus grosse SCPI de la gamme Multihabitation. Elle a acquis 705 lots répartis sur 39 adresses. 73% des biens sont situés en Ile-de-France.

Le résultat de la SCPI est en augmentation de 38 752,21 euros (+ 0,81%) par rapport à 2018.

Le rendement net passe de 2,38% à 2,40%.

Ceci s'explique par une augmentation des loyers de 84 924,44 euros (+ 1,15%) et des baisses des honoraires de commercialisation de 20 678,85 euros et du coût des travaux de 16 261,78 euros. Toutefois, ces variations positives sont atténuées par des hausses d'impôts (+ 25 459,01 euros) et des charges d'appels de fonds syndics non récupérables (+ 35 441,98 euros dont 25 502,67 sur exercices antérieurs). Le taux d'occupation se maintient à un niveau élevé (97,66% contre 97,53% en 2018).

Le taux d'encaissement est de 98,99% contre 98,90% en 2018.

Le taux d'occupation financier est de 97,66% (vs 97,53% en 2018).

Le turn-over est de 19,29% avec 136 départs et 146 relocations en 2019 contre 25,55% avec 166 départs et 180 relocations en 2018.

La distribution 2019 a été maintenue à 36,00 euros par part. Ce qui représente un rendement net, hors fiscalité associé, de 2,40%. Le report à nouveau après distribution se monte à 12,07 euros par part.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Capital	167 023 750,00 €
Nombre de parts	133 619
Capitalisation	200 428 500 €
Nombre d'associés	2 973
Valeur de réalisation	1 361,20 €

Prix de souscription	1 500,00 €
Prix acquéreur	1 083,65 €
Prix net vendeur (Prix d'exécution)	972,90 €
Distribution de l'exercice 2019 *	36,00 €

* Correspond à la distribution perçue par un associé présent du 1er janvier au 31 décembre.

TABLEAU DE CHIFFRES SIGNIFICATIFS (EUROS)

	2019	2018
Compte de résultat au 31 décembre		
Produits de la SCPI	8 555 960,42	8 536 767,73
dont loyers	7 495 577,22	7 410 652,78
Total des charges	3 745 012,99	3 764 572,51
Résultat	4 810 947,43	4 772 195,22
Distribution	4 810 284,00	4 810 284,00
État du patrimoine et tableau des capitaux propres au 31 décembre		
Capital social	167 023 750,00	167 023 750,00
Total des capitaux propres	178 440 313,36	178 439 649,93
Immobilisations locatives	176 817 622,90	176 817 622,90

	Global 2019	Par part 2019
Autres informations		
Bénéfice	4 810 947,43	36,00*
Distribution	4 810 284,00	36,00*
Patrimoine		
Valeur vénale / expertise	180 260 000,00	1 349,06
Valeur comptable	178 440 313,36	1 335,44
Valeur de réalisation	181 882 690,46	1 361,20
Valeur de reconstitution	216 764 855,00	1 622,26

* Bénéfice et distribution par part en jouissance sur l'année.

VALEURS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

Conformément aux dispositions en vigueur, il a été procédé, à la clôture de l'exercice, à la détermination des valeurs suivantes :

VALEUR COMPTABLE

Elle correspond à la valeur bilantielle à la clôture de l'exercice.

	En euros
Valeur immobilisée des acquisitions	176 817 622,90
Valeur nette des autres actifs retenus pour la valeur comptable	1 622 690,46
Valeur comptable	178 440 313,36
Valeur comptable ramenée à une part	1 335,44

VALEUR DE RÉALISATION

Il s'agit de la valeur vénale du patrimoine résultant des expertises réalisées, augmentée de la valeur nette des autres actifs.

	En euros
Valeur de marché des immeubles	180 260 000,00
Valeur nette des autres actifs retenus pour la valeur de réalisation	1 622 690,46
Valeur de réalisation	181 882 690,46
Valeur de réalisation ramenée à une part	1 361,20

VALEUR DE RECONSTITUTION

Il s'agit de la valeur de réalisation majorée des frais afférents à une reconstitution du patrimoine.

	En euros
Valeur de réalisation	181 882 690,46
Frais d'acquisition des immeubles	12 437 940,00
Commission de souscription	22 444 224,54
Valeur de reconstitution *	216 764 855,00
Valeur de reconstitution ramenée à une part	1 622,26

* Y compris la TVA non récupérable sur les commissions de souscription.

MARCHÉ DES PARTS EN 2019 ET INFORMATION SUR LES MODALITÉS DE SORTIE DE LA SCPI

	Nombre	En % du nombre total de parts émises
Parts cédées sur le marché par confrontation	151	0,11 %
Parts transférées par succession et/ou donation	700	0,52 %
Parts cédées de gré à gré	-	-

Le marché des parts ne saurait être significatif dès lors que la durée de détention des parts dont les associés sont titulaires conditionne les avantages fiscaux et donc la performance à terme de Multihabitation 5. Des cas particuliers, souvent liés à des situations familiales personnelles, peuvent néanmoins justifier quelques transactions trimestrielles. Dans cette hypothèse, le prix établi, inférieur à la valeur de réalisation publiée, prend en compte l'absence d'avantage fiscal transmis à l'acquéreur.

Le prix moyen constaté payé par l'acquéreur en 2019 ressort à 1 054,80 euros par part.



3 PATRIMOINE IMMOBILIER

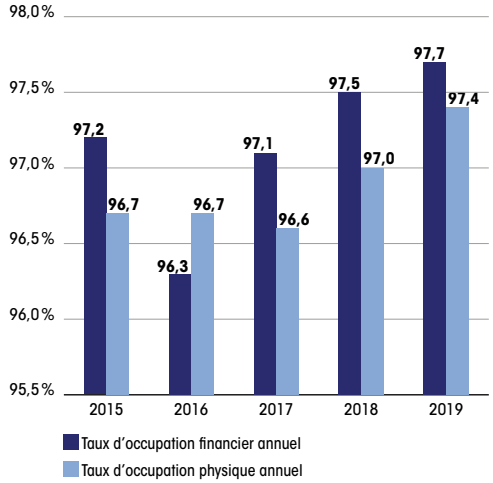
ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

Tous les investissements de la SCPI sont réalisés et livrés.

GESTION DU PATRIMOINE

TAUX D'OCCUPATION ET MOUVEMENTS LOCATIFS

Les taux d'occupation calculés soit en fonction des loyers, soit en fonction des surfaces, ont évolué de la manière suivante :



Rappel :

- le taux d'occupation annuel financier exprime le montant des loyers appelés sur l'année par rapport aux loyers qui pourraient être perçus si l'ensemble du patrimoine était occupé sur la même période. Pour les immeubles acquis en cours d'année, la période qui précède la date de livraison n'est pas prise en compte dans le calcul du taux d'occupation ;
- le taux d'occupation physique annuel est la moyenne des quatre taux d'occupation physique trimestriels. Ces taux expriment à chaque fin de trimestre la surface totale occupée par rapport à la surface totale du patrimoine.

SITUATION LOCATIVE

Au 31 décembre 2019, sur les 705 lots détenus par la SCPI, il reste 18 lots à louer avec 7 lots réservés et 15 sous congés.

ÉVOLUTION DES PRODUITS LOCATIFS QUITTANCÉS

Les loyers quittancés sont passés 7 410 652,78 euros en 2018 à 7 495 577,22 euros en 2019. Les loyers encaissés représentent 98,99 % des loyers facturés.

CONTENTIEUX

Le nombre de contentieux locatifs est de 70 dossiers pour impayés dont 43 concernant des locataires partis.

La dotation à la provision pour créances douteuses s'élève à 173 982,55 euros, la reprise s'élève à 73 079,11 euros et la provision s'établit au 31 décembre à 687 196,14 euros contre 586 292,70 euros en 2018.

La gestion de ces contentieux fait l'objet d'une attention toute particulière.

La sélection des dossiers de candidature est très encadrée, mais n'empêche pas les impayés qui sont liés à des problèmes de solvabilité résultant, pour la plupart, d'événements personnels (perte d'emploi, séparation…) intervenant en cours de bail.



TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE

Les chiffres portés dans le tableau ci-dessous reprennent :
- Le montant de l'ensemble des travaux de toute nature réalisés (grosses réparations couvertes par la provision, aménagements et installations, entretiens courants, remises en état locatif).

Pour faciliter la revente des actifs, des travaux de rafraîchissement ou des menues réparations sont réalisées.

	2019
Travaux réalisés	193 596,50

Nature des travaux réalisés en 2019

Travaux d'entretien

Dont les plus significatifs sont :

Adresse	Ville	Nature	Coût TTC (euros)
38, impasse de la Gaité	NICE	Remise en état d'un appartement et une cinquantaine d'interventions d'entretien courant	18 452,37
1, ter avenue Léon Blum	ATHIS-MONS	Remise en état de trois appartements et remplacement d'une chaudièere	15 442,08
1-3, avenue Justin Godart	SURESNES	Remise en état d'un appartement et réfection du hall d'entrée de l'immeuble	15 426,83
10, avenue Raymond Manaud	BRUGES	Travaux de peinture et vingt cinq interventions d'entretien courant	11 468,35

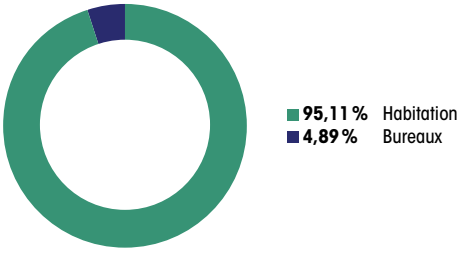
EXPERTISES ET RÉPARTITION DU PATRIMOINE

La valeur vénale des immeubles au 31 décembre 2019, résultant des expertises réalisées conformément aux règles en vigueur, ressort à 180 260 000 euros contre 177 910 000 euros en 2018, soit une hausse de 1,32%.

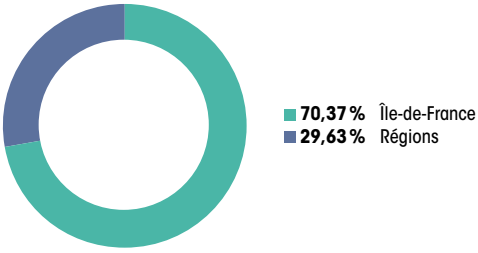
RÉPARTITION DU PATRIMOINE EN SURFACE ET EN % AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

(Lorsque les biens sont en indivision, la surface est prise en proportion de la quote-part indivise).

Répartition par nature de locaux du patrimoine en surface au 31 décembre 2019



Répartition géographique du patrimoine en surface et % au 31 décembre 2019



RÉPARTITION DU PATRIMOINE EN VALEUR VÉNALE ET EN % AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

	Habitations	Bureau	Total en €	Total en %
Île-de-France	142 090 000,00		142 090 000,00	**78,83%**
Régions	34 520 000	3 650 000,00	38 170 000,00	**21,17%**
TOTAL €	**176 610 000,00**	**3 650 000,00**	**180 260 000,00**	
TOTAL 2018	174 280 000,00	3 630 000,00	177 910 000,00	
TOTAL %	**97,98%**	**2,02%**		**100,00%**

CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à la règlementation, il est rappelé qu'aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les événements récents liés à la crise sanitaire générée par l'épidémie de Covid-19 ont déjà impacté l'économie française et européenne sur le début de l'exercice 2020. Au moment où le rapport annuel de votre SCPI est rédigé, il est difficile de mesurer précisément les impacts financiers de cette crise.

Même si ces évènements pourraient avoir un impact significatif sur la performance, à ce stade, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme.



NOTES

4

GOUVERNANCE ET CONTRÔLE INTERNE

La Française Real Estate Managers, société de gestion immobilière, est membre de l'AFG et de l'ASPIM et applique les codes de bonne conduite régissant la profession.

PROCÉDURE DE CONTRÔLE INTERNE

Au travers de l'organisation fonctionnelle du Groupe La Française, la société La Française Real Estate Managers et, par conséquent, l'ensemble des sociétés qu'elle gère, dont Multihabitation 5 , bénéficient de la mise à disposition des directions de la « Conformité, Contrôle Interne et Risques Opérationnels » et « Risques » du Groupe.

LES TRAVAUX DE CONTRÔLE INTERNE, RISQUES FINANCIERS ET RISQUES OPÉRATIONNELS S'ARTICULENT AUTOUR :

- du respect de la réglementation et du programme d'activité de la société de gestion ;
- du respect de l'intérêt des porteurs ;
- de l'organisation du processus de gestion, depuis les décisions d'investissement jusqu'aux activités opérationnelles ;
- du suivi des risques opérationnels et réglementaires ;
- du respect des dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs, prestataires ou membres des conseils de surveillance pour la protection des investisseurs et la régularité des opérations.

LE PROCESSUS S'ORGANISE EN TROIS NIVEAUX :

Les contrôles permanents de premier niveau sont réalisés par les opérationnels qui exercent des contrôles directement sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables et leur hiérarchie qui exerce des contrôles dans le cadre de procédures opérationnelles.

Les contrôles permanents de second niveau sont placés sous la responsabilité du Contrôle Interne et Risques Opérationnels qui a pour objectif de compléter les dispositifs de contrôle de premier niveau existants dans chaque service impliqué, au vu des obligations réglementaires et de l'organisation de la société.

Les contrôles de troisième niveau sont menés périodiquement par des audits externes. Ces procédures de contrôle interne sont complétées par des contrôles externes indépendants : commissaires aux comptes et dépositaires.

PROVENANCE DES FONDS

Conformément à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, La Française Real Estate Managers reste vigilante sur la provenance et la destination des fonds tant à l'actif et au passif des véhicules qu'elle gère.

SUIVI ET GESTION DES RISQUES AUXQUELS LA SCPI EST EXPOSÉE

PROFIL DE RISQUE

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine.

Risque de perte en capital. La SCPI ne présente aucune garantie de capital ou de performance. Le montant du capital investi n'est pas garanti.

Risque de marché immobilier. Comme tout investissement, l'immobilier présente des risques : risques de gestion discrétionnaire, de contrepartie (locataire…), d'absence de rendement ou de perte de valeur, qui peuvent toutefois être atténués par la diversification immobilière et locative du portefeuille de la SCPI. Pour les SCPI investissant en Europe, le rendement pourrait être impacté (i) par la fiscalité appliquée dans les pays dans lesquels elles détiendront des parts et/ou l'existence ou non de conventions fiscales que la France aurait pu conclure, et (ii) par d'éventuels coûts de change en cas d'investissement hors de la zone euro.

Risque de liquidité. La SCPI n'étant pas un produit coté, elle présente une liquidité moindre comparée aux actifs financiers, et la revente des parts n'est pas garantie par la SCPI. Les conditions de cession (délais, prix) peuvent ainsi varier en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier et du marché des parts de SCPI en se trouvant restreintes. Le retrait n'est possible qu'en contrepartie d'une souscription par un tiers correspondant, ou à défaut à la dotation du fonds de remboursement. Le porteur percevra alors un prix décoté par rapport au prix de souscription appelé valeur de retrait.

Risque lié au crédit. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que la SCPI peut recourir à l'endettement dans les conditions précisées dans sa note d'information.

Risque lié à l'acquisition en l'état futur d'achèvement. Dans un contexte économique incertain et malgré une réelle sélection des promoteurs, il existe un risque lié à la livraison de l'actif, à son achèvement ou encore lié à l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre dudit promoteur.

Contrôle
Procédure
Information
Prévention
Gestion
Rémunération
Suivi

Risque de gestion discrétionnaire.

Il existe un risque que votre SCPI ne soit pas investie en permanence sur les marchés ou immeubles les plus performants.
Ces profils de risques sont décrits dans la note d'information de votre société.

SUIVI ET ÉVALUATION DES RISQUES :
Évaluation des risques par la société de gestion.

La gestion des risques de La Française Real Estate Managers est une partie intégrante de la gestion de portefeuille, de ses procédures d'investissement et du cycle de vie de l'immeuble.

Les risques sont ainsi identifiés, analysés et contrôlés de façon systématique en tenant compte d'analyses, d'indicateurs ou de scénarios en fonction des profils des produits.

La Française Real Estate Managers a intégré ces exigences et est soucieuse d'améliorer sa gestion du risque de façon permanente.

Une cartographie et une politique des risques sont définies par catégorie de produit, couvrant pour l'essentiel les éléments suivants :

- politique de risque ;
- analyse et mesure des risques ;
- surveillance et gestion des risques ;
- contrôle des risques ;
- documentation et communication.

Par exemple, le suivi du risque de perte potentielle lié au marché locatif, intègre les risques de vacance, de concentration géographique ou sectorielle ou de réversion des loyers.

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DÉONTOLOGIE

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires et de répondre au mieux aux intérêts des associés, le Groupe La Française a recensé les situations de conflits d'intérêts susceptibles d'être rencontrées par elle ou par les entités et les collaborateurs du Groupe. Dans le cadre de la gestion des situations de conflits d'intérêts potentiels, le Groupe La Française se base sur les principes suivants : déontologie, séparation des fonctions, mise en place de procédures internes, mise en place d'un dispositif de contrôle. Ces situations, en étant définies comme des situations pouvant porter atteinte aux intérêts d'un client ou des clients des sociétés du Groupe La Française, sont identifiées et encadrées. La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet ***www.la-francaise.com***.

Un règlement de déontologie applicable à l'ensemble des collaborateurs de la Française Real Estate Managers précise les règles et modalités d'application des principes de bonne conduite destinées à garantir la protection des investisseurs et la régularité des opérations. Celui-ci intègre en complément des règles communes à l'ensemble des entités du Groupe La Française.

RÉMUNÉRATION

La Politique de rémunération des sociétés de gestion du Groupe La Française vise à encadrer l'application des principes relatifs à la rémunération de l'ensemble des membres du personnel des sociétés de gestion agréées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Groupe veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique de rémunération est revue et validée par le conseil de surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM gérés par les Sociétés de Gestion ou incompatibles avec l'intérêt des clients des Sociétés de Gestion.

Au cours de l'exercice, le montant total des rémunérations annoncées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel (soit 170 personnes bénéficiaires) s'est élevé à 9 029 225,19 euros (dont 8 205 001,98 euros de part fixe et 824 223,21 euros de part variable).

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Francaise*.

https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/corporate/PolitiqueRemunerationLFREM.pdf

DONNÉES ASSOCIÉS / ACCÈS À L'INFORMATION

En cas de modification de vos coordonnées personnelles (changement de RIB, d'adresse, ...) :

- merci de nous adresser votre demande signée accompagnée de la photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité et du justificatif relatif à ce changement (RIB - justificatif de domicile) ;
- vous pouvez également effectuer ces demandes de modification via votre espace dédié extranet :

https://www.lfgrou.pe/clients (Rubrique MES INFORMATIONS - MODIFIER MES COORDONNÉES).

Pour bénéficier de votre espace extranet dédié, compléter directement vos informations en ligne cliquez sur le lien ***http://lfgrou.pe/digital*** et complétez le formulaire. Un email vous sera adressé qui vous permettra d'obtenir par sms votre code d'accès.

RGPD / PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement LF REM pour l'exécution de la souscription, le traitement des opérations, le respect des obligations réglementaires, légales, comptables et fiscales ainsi que le développement et la prospection commerciale. Vos données sont partagées avec La Française AM Finance service qui intervient en tant que sous-traitant pour la prestation de tenue de registre.

Veuillez noter que vous disposez dans la limite des obligations légales, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition notamment à l'envoi de communications marketing. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour prendre connaissance de vos droits : ***https://www.la-francaise.com/fr/politique-de-confidentialite/***

Dans ce cadre, vous pouvez contacter la société Groupe La Française à tout moment par courrier en écrivant à l'adresse suivante : Groupe La Française - Délégué à la Protection des données -128, boulevard Raspail - 75006 Paris, ou par mail à ***dpo@la-francaise.com***.

Les porteurs sont informés qu'une information détaillée dans le cadre de la Directive Européenne Solvabilité 2 (2009/138/ CE) peut être transmise aux investisseurs relevant du Code des Assurances afin de satisfaire uniquement à leurs obligations prudentielles. Cet élément transmis n'est pas de nature à porter atteinte aux droits des autres porteurs, ces investisseurs s'étant engagés à respecter les principes repris à la position AMF 2004-07.

TABLEAUX COMPLÉTANT LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'ANNÉE (EUROS)

Année	Montant du capital nominal au 31 décembre	Montant des capitaux apportés à la SCPI par les associés lors des souscriptions	Nombre de parts au 31 décembre	Nombre d'associés au 31 décembre	Rémunération HT de la société de gestion lors des souscriptions	Prix d'entrée au 31 décembre [1]
2015	167 023 750,00	-	133 619	2 960	-	942,30
2016	167 023 750,00	-	133 619	2 966	-	864,92
2017	167 023 750,00	-	133 619	2 970	-	938,11
2018	167 023 750,00	-	133 619	2 970	-	1 016,37
2019	167 023 750,00	-	133 619	2 973		1 083,65

[1] Prix payé par l'acquéreur ou le souscripteur.

ÉVOLUTION DU PRIX DE LA PART

	2015	2016	2017	2018	2019
Prix d'entrée au 1er janvier (euros) [1]	N.D.	942,30	864,82	938,11	1 016,37
Distribution versé au titre de l'année (euros) [2]	37,56	38,04	38,04	36,00	36,00
dont distribution de report à nouveau (en %)	*0,75 %*	*8,31 %*	*6,81 %*	*0,81 %*	-
Taux de distribution sur valeur de marché (en %) [3]	2,50 %	2,54 %	2,54 %	2,40 %	2,40 %
Report à nouveau cumulé par part (euros) [4]	13,95	10,79	12,35	12,06	12,07

[1] Prix payé par l'acquéreur ou le souscripteur.
[2] Distribution pour une part ayant eu jouissance au 1er janvier.
[3] Le taux de distribution sur la valeur de marché est la division :
(i) de la distribution brute avant prélèvement fiscal obligatoire versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus values distribuées).
(ii) par le prix acquéreur historique de 1 500 euros.
[4] Report à nouveau après affectation du résultat.

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES PARTS

Année	Nombre de parts échangées	% sur le nombre total de parts en circulation au 1er janvier	Délai moyen d'exécution d'une transaction	Nombre de parts en attente au 31 décembre	Rémunération de la société de gestion sur les cessions de parts (euros HT)
2015	45	0,03%	1,5 mois	-	443,77
2016	215	0,16%	1,5 mois	-	565,19
2017	27	0,02%	1,5 mois	-	599,67
2018	76	0,06%	1,5 mois	-	686,33
2019	151	0,11%	1,5 mois	-	536,25

ÉVOLUTION PAR PART EN JOUISSANCE DES RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES (EUROS TTC ET % DES REVENUS)

	2015		2016		2017		2018		2019	
	Montant	% du total des revenus	Montant	% du total des revenus	Montant	% du total des revenus	Montant	% du total des revenus	Montant	% du total des revenus
REVENUS										
Recettes locatives brutes	55,30	99,64	54,47	99,93	54,85	99,97	55,46	99,94	56,10	99,99
Produits financiers avant prélèvement fiscal obligatoire	0,16	0,29	0,03	0,06	0,01	0,01				
Produits divers	0,04	0,07	0,01	0,01	0,01	0,02	0,03	0,06		
TOTAL DES REVENUS	**55,50**	**100,00**	**54,51**	**100,00**	**54,87**	**100,00**	**55,49**	**100,00**	**56,10**	**100,00**
CHARGES										
Commission de gestion	6,61	11,92	6,51	11,95	6,54	11,93	6,62	11,92	6,69	11,93
Autres frais de gestion *	0,76	1,37	0,79	1,45	0,82	1,49	0,81	1,44	0,60	1,07
Entretien du patrimoine au cours de l'exercice	0,50	0,89	0,69	1,27	2,09	3,80	1,56	2,82	1,44	2,57
Charges immobilières non récupérées	7,90	14,23	9,20	16,88	9,41	17,15	10,14	18,28	10,61	18,91
SOUS TOTAL - CHARGES EXTERNES	**15,77**	**28,41**	**17,19**	**31,54**	**18,86**	**34,37**	**19,13**	**34,46**	**19,34**	**34,48**
Amortissements nets										
- patrimoine										
- autres (charges à étaler)	0,01	0,02								
Provisions										
- dotation provision pour grosses réparations	1,66	2,99	1,63	3,00						
- dotation nette aux autres provisions **	0,79	1,42	0,80	1,47	0,56	1,03	0,65	1,18	0,76	1,35
SOUS TOTAL - CHARGES INTERNES	**2,46**	**4,42**	**2,44**	**4,47**	**0,56**	**1,03**	**0,65**	**1,18**	**0,76**	**1,35**
TOTAL DES CHARGES	**18,22**	**32,83**	**19,63**	**36,01**	**19,42**	**35,40**	**19,78**	**35,64**	**20,10**	**35,82**
RÉSULTAT	**37,28**	**67,17**	**34,88**	**63,99**	**35,45**	**64,60**	**35,71**	**64,36**	**36,00**	**64,18**
Variation du report à nouveau	(0,28)	(0,51)	(3,16)	(5,80)	(2,59)	(4,72)	(0,29)	(0,51)		
Revenus distribués avant prélèvement fiscal obligatoire	37,56	67,68	38,04	69,78	38,04	69,33	36,00	64,87	36,00	64,17
Revenus distribués après prélèvement fiscal obligatoire	37,56	67,68	38,04	69,78	38,04	69,33	36,00	64,87	36,00	64,17

* Ce poste comprend les frais suivants nets de leurs transferts de charges : les honoraires du Commissaire aux Comptes, les honoraires de commercialisation et d'expertise du patrimoine, les frais de publication, les frais d'assemblées et de Conseils de Surveillance, les frais bancaires, les frais d'actes, la cotisation AMF, les pertes sur créances irrécouvrables, les commissions de souscription ainsi que les charges financières et exceptionnelles.
** Dotation de l'exercice diminuée des reprises.

EMPLOI DES FONDS (EUROS)

	Total au 31/12/2018 *	Durant l'année 2019	Total au 31/12/2019
Fonds collectés	200 428 500,00		200 428 500,00
Cessions d'immeubles			
Plus et moins values sur cessions			
Prélèvements sur primes d'émission et de fusion	(21 046 756,26)		(21 046 756,26)
Achats d'immeubles	(176 817 622,90)		(176 817 622,90)
Frais d'acquisition des immobilisations	(2 553 945,52)		(2 553 945,52)
SOMMES RESTANT À INVESTIR	**10 175,32**		**10 175,32**

* Depuis l'origine de la société.

DÉCLARATION FISCALE

PERSONNES PHYSIQUES

Les SCPI relèvent du régime fiscal des sociétés semi-transparentes qui prévoit que les bénéfices réalisés sont déterminés et déclarés au niveau de la SCPI mais qu'ils sont imposés au nom personnel des associés à raison de la quote-part de résultat qui leur revient correspondant à leurs droits dans la SCPI. Les règles de détermination et d'imposition de cette quote-part diffèrent ainsi selon la qualité de l'associé et le régime fiscal qui lui est applicable.

Les revenus de la SCPI sont principalement constitués de revenus locatifs auxquels s'ajoutent, éventuellement, des revenus financiers produits notamment par le placement des capitaux en attente d'investissement.

Depuis le 1er janvier 2018, les revenus financiers pour les personnes physiques font l'objet de plein droit d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou Flat tax) au taux de 12,8%, auquel s'ajoute les prélèvements sociaux de 17,2% soit, une taxation globale à 30%, sauf option contraire du contribuable sous conditions.

Il est rappelé, qu'au titre de vos revenus fonciers, l'administration fiscale prélève directement sur votre compte bancaire les acomptes de l'impôt dû.

Les revenus à déclarer ont été déterminés comme suit pour l'exercice 2019 et vous ont été adressés individuellement par courrier en avril :

	En euros
Revenu foncier	
Revenu brut	7 417 114
Autres charges déductibles	2 077 383
Revenu net	5 339 731
Soit par part pleine jouissance	39,96

	En euros
Revenu financier	
Revenu	Néant
Soit par part pleine jouissance	Néant
Soit par part pleine jouissance après prélèvement fiscal obligatoire	Néant

PERSONNES MORALES

	En euros
Bénéfice net comptable au titre des BIC *	4 810 947,43
Réintégration	
Déduction (Plus values nettes à long terme)	
Résultat fiscal	4 810 947,43

* Plus ou moins values comptables comprises.

	En euros
Bénéfice net comptable au titre de l'IS *	4 810 947,43
Réintégration	
Déduction	
Résultat fiscal	4 810 947,43

* Plus ou moins values comptables comprises.

Depuis le 1er janvier 2018, l'impôt de solidarité sur la fortune est remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Les contribuables résidents français dont le patrimoine immobilier situé en France et hors de France excède 1 300 000 euros, en ce compris les actifs immobiliers détenus au travers des SCPI, sont assujettis à l'IFI. Les non-résidents sont également imposables à l'IFI à raison des immeubles détenus uniquement en France, directement ou indirectement, lorsque la valeur nette taxable de la totalité de leurs actifs situés en France est supérieure à 1 300 000 euros.

Valeur à retenir pour la déclaration liée à l'IFI	
Pour les résidents français	**Pour les non-résidents français (ou assimilés)**
943,12	943,12

Le coefficient immobilier de la SCPI retenu pour ces valeurs est précisé dans le bordereau fiscal qui vous a été transmis en avril 2020.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT (EUROS)

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition, à la date de clôture au 31/12/2019, des soldes des dettes fournisseurs par date d'échéance, ainsi qu'un rappel du tableau à fin d'année précédente à titre de comparaison.

	Dettes échues à la clôture	Échéances à J+15	Échéances entre J+16 et J+30	Échéances entre J+31 et J+45	Échéances entre J+46 et J+60	Échéances au-delà de J+60	Hors échéances	Total dettes fournisseurs
Échéances au 31/12/2019								
Fournisseurs		491 861,68						491 861,68*
Fournisseurs d'immobilisations							145 513,16	145 513,16**
TOTAL À PAYER		**491 861,68**					**145 513,16**	**637 374,84**
Échéances au 31/12/2018								
Fournisseurs		391 837,06						391 837,06*
Fournisseurs d'immobilisations							145 513,12	145 513,12**
TOTAL À PAYER		**391 837,06**					**145 513,12**	**537 350,18**

* Les comptes de dettes fournisseurs incluent des soldes débiteurs pour certains fournisseurs.
** Les comptes de dettes fournisseurs d'immobilisations incluent des montants relatifs à des achats de VEFA pour lesquelles les réglements s'effectuent en fonction d'appels de fonds dont les dates de règlement sont contractuelles.

6

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à vos votes une modification du montant du droit fixe applicable sur réalisation de parts sociales et son extension au cas des parts en déshérence.

Depuis de nombreuses années, des sommes bloquées figurent sur les comptes de votre SCPI, pour différentes raisons : changement des coordonnées bancaires et/ou postales des associés et dividendes non réclamés – succession non réglée faute d'héritiers qui se sont manifestés.

La société de gestion s'applique depuis des années, à rechercher ces personnes, afin d'apurer les comptes de la SCPI. Ces recherches présentant un coût financier et humain pour la société de gestion, étant donné le nombre de dossiers désormais concernés, il vous est proposé d'étendre le forfait administratif appliqué par la société de gestion, lors des cessions de gré à gré au cas de la recherche des personnes destinataires des parts en déshérence.

Il est précisé, à toutes fins utiles, que ce forfait devra être supporté par les associés/héritiers concernés et retrouvés par la société de gestion, après accomplissement de ses diligences, et non par la SCPI elle-même et donc la communauté des associés.

Dans ce cadre, il vous est également proposé d'ajuster le prix de ce forfait administratif, qui n'a pas évolué depuis la constitution de la société, et qui ne correspond plus à la réalité des coûts générés par les diligences réalisées par la société de gestion. Par conséquent, le montant de ce forfait sera désormais de 150 euros HT, ce qui correspond au forfait moyen appliqué sur la place en matière de SCPI .

En conséquence, le premier paragraphe de l'article XVIII-5 des statuts serait rédigé comme suit :

« 5. Frais administratifs

« Un droit fixe forfaitaire de 150 € HT, par bénéficiaire, cessionnaire ou par associé/héritier retrouvé suite aux diligences de la société de gestion, sera dû à la Société de gestion, pour :

• toute mutation de parts à titre gratuit,

• toute cession directe et

• toute recherche d'associés/héritiers dans le cadre du traitement des parts en déshérence de la SCPI,

Ce droit fixe de 150 € HT ne s'applique pas lorsque le cessionnaire, le bénéficiaire ou l'héritier est déjà associé de la SCPI, sauf dans le cas des parts en déshérence. »

Nous espérons que cette proposition emportera votre agrément et, restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous recommandons d'approuver les résolutions soumises à votre approbation.

La Société de gestion



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes en vigueur, notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Pour accomplir notre mission, nous avons bénéficié du concours de la société de gestion, qui nous a régulièrement communiqué toutes les informations pouvant nous être nécessaires, et du commissaire aux comptes, qui a répondu à toutes nos questions.

Votre Conseil s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2019 afin d'examiner les comptes de la période écoulée, le marché des parts ainsi que la situation du patrimoine et a reçu sur ces points toutes les explications permettant d'analyser et de comprendre leur évolution.

Nous sommes donc en mesure de faire les observations et commentaires qui suivent.

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE ET GESTION LOCATIVE

Entièrement constitué, le patrimoine de la SCPI Multihabitation 5 comprend un total de 705 lots intégralement livrés dont 704 consacrés à l'habitation et 1 à usage de bureaux.

Au 31 décembre 2019, sur les 705 lots détenus par la SCPI, 18 lots se trouvaient en attente de location, 7 lots étaient déjà réservés et 15 lots étaient sous congés.

Les taux d'occupation physique et financier s'élèvent respectivement au 31 décembre 2019 à 97,47% et à 97,66%.

La valeur vénale du patrimoine, résultant des expertises réalisées dont nous avons pris connaissance, s'établit à 180 260 000,00 euros hors droits, soit une augmentation de 1,32% par rapport à l'exercice 2018.

Enfin, en ce qui concerne les contentieux locatifs, 70 dossiers pour impayés étaient ouverts au 31 décembre 2019, dont 43 concernant des locataires ayant quitté les lieux, représentant une créance totale de 998 461,77 euros frais et pertes inclus soit 1,93% des loyers quittancés (dont la créance détenue sur un ancien locataire pour un montant de 148 251,46 euros, pour laquelle le certificat d'irrécouvrabilité est toujours en attente).

Au regard de ces éléments, votre conseil de surveillance marque une vigilance toute particulière quant au suivi de ces dossiers et accorde une grande attention à l'évolution des contentieux en général.

CAPITAL ET MARCHÉ DES PARTS

Pour mémoire, nous vous rappelons que le capital social de votre SCPI est demeuré inchangé et qu'il s'élève à 167 023 750,00 euros divisé en 133 619 parts sociales réparties entre 2 973 associés. La capitalisation s'élève à 200 428 500 euros.

Au cours de l'exercice 2019, 151 parts ont été échangées sur la base d'un prix unitaire moyen payé par l'acquéreur de 1 054,80 euros. Cependant, compte tenu de la perte de l'avantage fiscal liée à la cession des parts, le marché secondaire sera toujours très limité et non représentatif de la valeur de notre société.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019

Notre réunion du 6 mars 2020, à laquelle a été convié le commissaire aux comptes, a été consacrée à l'examen des comptes de l'exercice 2019.

Le résultat de l'exercice social de la SCPI au 31 décembre 2019 se solde par un bénéfice de 4 810 947,43 euros, soit 36,00 euros par part en jouissance. La distribution de l'exercice 2019 s'est élevée à 36,00 euros par part, générant ainsi un taux de distribution de 2,40%.

En ce qui concerne l'exercice 2020, les prévisions présentées par la société de gestion font ressortir un résultat par part de 35,15 euros. La distribution annuelle devrait demeurer inchangée à 36,00 euros par part, dont 0,85 € prélevé sur le report à nouveau.

CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L. 214-106 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Les conventions visées par l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier sont détaillées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

La société de gestion vous propose de modifier dans les statuts le montant du forfait administratif applicable sur la réalisation de parts sociales de gré à gré qui n'a pas évolué depuis la constitution de la SCPI et de l'étendre au cas de la recherche des personnes destinataires des parts en déshérence.

Le montant de ce forfait sera désormais de 150 euros HT, ce qui correspond au forfait moyen appliqué sur la place en matière de SCPI.

Cette résolution n'appelant pas, de notre part, d'observations particulières, nous vous invitons à l'approuver.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Le projet de résolutions qui nous a été présenté lors de notre réunion du 6 mars 2020 est soumis à votre approbation. Après prise en compte de nos observations, nous vous invitons à approuver ces résolutions dans leur ensemble.

Tels sont, Mesdames, Messieurs, les commentaires relatifs à l'exercice 2019 que nous avons estimé devoir porter à votre connaissance. Avant de clore notre rapport, nous tenons, à remercier la société de gestion et le commissaire aux comptes qui ont fait diligence pour faciliter l'accomplissement de notre mission. Nous invitons les associés à voter par correspondance afin d'éviter les frais de convocation d'une seconde assemblée générale.

Pour le conseil de surveillance,
Monsieur Michel CATTIN
Président

8

TEXTE DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance, du commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve le rapport de la société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de 4 810 947,43 euros.

L'assemblée donne quitus à la société La Française Real Estate Managers pour sa gestion et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 4 810 947,43 euros, qui augmenté du report à nouveau, soit 1 611 851,71 euros, correspond à un bénéfice distribuable de 6 422 799,14 euros, somme qu'elle décide de répartir comme suit :

- à titre de distribution une somme de 4 810 284,00 euros (correspondant au montant total des acomptes déjà versés) ;
- au report à nouveau une somme de 1 612 515,14 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2019

L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'état annexe au rapport de gestion, approuve cet état dans toutes ses parties ainsi que les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2019, telles qu'elles lui sont présentées et qui s'établissent comme suit :

- valeur comptable : 178 440 313,36 euros, soit 1 335,44 euros par part ;
- valeur de réalisation : 181 882 690,46 euros, soit 1 361,20 euros par part ;
- valeur de reconstitution : 216 764 855,00 euros, soit 1 622,26 euros par part.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214–106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.



TEXTE DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Modification du montant du droit fixe applicable sur réalisation de parts sociales et extension au cas des parts en déshérence - Modification corrélative du premier paragraphe de l'article XVIII- 5 des statuts

L'assemblée générale, réunie aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du gérant, décide de modifier le montant du droit fixe applicable sur réalisation de parts sociales et d'en étendre l'application au traitement des parts en déshérence et de modifier par conséquent, le premier paragraphe de l'article XVIII-5 des statuts de la société tel que suit :

Ancienne rédaction :

« Article XVIII – Rémunération de la Société de Gestion

[…]

5. Commission sur réalisation de parts sociales

Pour toutes cessions de parts sans son intervention ou pour toutes transmissions de parts à titre gratuit : il est dû à la Société de Gestion un forfait de 50 euros HT par cessionnaire ou par bénéficiaire.

[…] »

Nouvelle rédaction :

« Article XVIII – Rémunération de la Société de Gestion

[…]

5. Frais administratifs

Un droit fixe forfaitaire de 150 € HT, par bénéficiaire, cessionnaire ou par associé/héritier retrouvé suite aux diligences de la société de gestion, sera dû à la Société de gestion, pour :

- *toute mutation de parts à titre gratuit,*
- *toute cession directe et*
- *toute recherche d'associés/héritiers dans le cadre du traitement des parts en déshérence de la SCPI,*

Ce droit fixe de 150 € HT ne s'applique pas lorsque le cessionnaire, le bénéficiaire ou l'héritier est déjà associé de la SCPI, sauf dans le cas des parts en déshérence.

[…] »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.



NOTES

10

COMPTES ANNUELS

ÉTAT DU PATRIMOINE AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EUROS)

	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeurs bilantielles	Valeurs estimées	Valeurs bilantielles	Valeurs estimées
PLACEMENTS IMMOBILIERS				
Immobilisations locatives	**176 817 622,90**	**180 260 000,00**	**176 817 622,90**	**177 910 000,00**
Droits réels (Bail emphytéotique)				
Amortissements droits réels				
Constructions sur sol d'autrui				
Amortissement de constructions sur sol d'autrui				
Terrains et constructions locatives	176 817 622,90	180 260 000,00	176 817 622,90	177 910 000,00
Immobilisations en cours				
Provisions liées aux placements immobiliers				
Dépréciation exceptionnelle d'immobilisations locatives				
Gros entretiens - grosses réparations - travaux remise en état				
Provisions pour risques et charges				
Titres financiers contrôlés				
Immobilisations financières contrôlées				
Dépréciations exceptionnelle des immobilisations financières contrôlées				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL I (Placements immobiliers)	**176 817 622,90**	**180 260 000,00**	**176 817 622,90**	**177 910 000,00**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Immobilisations financières non contrôlées				
Dépréciation des immobilisations financières non contrôlées				
Avances en compte courant et créances rattachées des immobilisations financières contrôlées				
Avances en compte courant et créances rattachées des immobilisations financières non contrôlées				
Dépréciation des avances en compte courant et créances rattachées				
TOTAL II (Immobilisations financières)				
Autres actifs et passifs d'exploitation	**195 490,27**	**195 490,27**	**157 589,30**	**157 589,30**
Actifs immobilisés				
Associés capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières autres que les titres de participations (dépôt de garantie…)	195 490,27	195 490,27	157 589,30	157 589,30
Dépréciation des immobilisations financières autres que les titres de participations				
Créances	**1 698 260,97**	**1 698 260,97**	**1 761 464,48**	**1 761 464,48**
Locataires et comptes rattachés	1 041 754,54	1 041 754,54	932 987,57	932 987,57
Provisions pour dépréciation des créances	(687 196,14)	(687 196,14)	(586 292,70)	(586 292,70)
Autres créances	1 343 702,57	1 343 702,57	1 414 769,61	1 414 769,61
Provisions pour dépréciation des autres créances				
Valeurs de placement et disponibilités	**3 797 192,55**	**3 797 192,55**	**3 618 270,21**	**3 618 270,21**
Valeurs mobilières de placement				
Fonds de remboursement				
Autres disponibilités	3 797 192,55	3 797 192,55	3 618 270,21	3 618 270,21
TOTAL III (Actifs d'exploitation)	**5 690 943,79**	**5 690 943,79**	**5 537 323,99**	**5 537 323,99**
Provisions pour risques et charges				
Dettes	**(4 069 376,28)**	**(4 069 376,28)**	**(3 916 417,73)**	**(3 916 417,73)**
Dettes financières	(668 503,90)	(668 503,90)	(673 021,39)	(673 021,39)
Dettes d'exploitation	(523 678,95)	(523 678,95)	(405 274,28)	(405 274,28)
Dettes diverses	(2 877 193,43)	(2 877 193,43)	(2 838 122,06)	(2 838 122,06)
TOTAL IV (passifs d'exploitation)	**(4 069 376,28)**	**(4 069 376,28)**	**(3 916 417,73)**	**(3 916 417,73)**
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF ET PASSIF				
Charges constatées d'avance	1 122,95	1 122,95	1 120,77	1 120,77
Produits constatés d'avance				
Autres comptes de régularisation (frais d'émission d'emprunts)				
TOTAL V (comptes de régularisation)	**1 122,95**	**1 122,95**	**1 120,77**	**1 120,77**
CAPITAUX PROPRES COMPTABLES (I+II+III+IV+V)	**178 440 313,36**		**178 439 649,93**	
VALEUR ESTIMÉE DU PATRIMOINE		**181 882 690,46**		**179 532 027,03**

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EUROS) [1]

Capitaux propres comptables Évolution au cours de l'exercice	Situation d'ouverture	Affectation résultat 2018	Autres mouvements	Situation au 31/12/2019
Capital	**167 023 750,00**			**167 023 750,00**
Capital souscrit	167 023 750,00			167 023 750,00
Capital en cours de souscription				
Primes d'émission ou de fusion	**9 804 048,22**			**9 804 048,22**
Prime d'émission	33 404 750,00			33 404 750,00
Prime d'émission en cours de souscription				
Prélèvement sur prime d'émission	(23 600 701,78)			(23 600 701,78)
Écarts sur remboursements de parts				
Prime de fusion				
Prélèvement sur prime de fusion				
Écart de réévaluation				
Écart de réévaluation				
Écart sur dépréciation des immeubles d'actif				
Fonds de remboursement prélevé sur le résultat distribuable				
Plus ou moins values réalisées sur cessions d'immeubles et de titres financiers contrôlés				
Réserves				
Report à nouveau	**1 649 940,49**	**(38 088,78)**		**1 611 851,71**
Résultat de l'exercice	**(38 088,78)**	**38 088,78**	**663,43**	**663,43**
Résultat de l'exercice avant acomptes et prélèvement libératoire	4 772 195,22	(4 772 195,22)	4 810 947,43	4 810 947,43
Acomptes sur distribution	(4 810 284,00)	4 810 284,00	(4 810 284,00)	(4 810 284,00)
Prélèvement libératoire payé pour compte				
TOTAL GÉNÉRAL	**178 439 649,93**	**0,00**	**663,43**	**178 440 313,36**

[1] Correspond à la colonne «Valeurs bilantielles» de l'état du patrimoine.



COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EUROS)

	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS IMMOBILIERS		
Loyers	7 495 577,22	7 410 652,78
Charges facturées	985 807,92	1 043 929,79
Produits des participations contrôlées		
Produits annexes		
Reprises de provisions		
Transferts de charges immobilières		
TOTAL I : Produits de l'activité immobilière	**8 481 385,14**	**8 454 582,57**
CHARGES DE L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE		
Charges ayant leur contrepartie en produits	985 807,92	1 043 929,79
Charges d'entretien du patrimoine locatif	193 596,50	208 958,28
Dotations aux provisions pour gros entretiens et grosses réparations (ex ant)		
Dotations aux amortissements et provisions des placements immobiliers		
Autres charges immobilières	1 417 475,58	1 355 512,73
Dépréciations des titres de participation contrôlés		
TOTAL II : Charges immobilières	**2 596 880,00**	**2 608 400,80**
Résultat de l'activité immobilière A = (I-II)	**5 884 505,14**	**5 846 181,77**
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Reprises d'amortissements d'exploitation		
Reprises de provisions d'exploitation		
Transfert de charges d'exploitation	900,00	
Reprises de provisions pour créances douteuses	73 079,11	77 811,88
TOTAL I : Produits d'exploitation	**73 979,11**	**77 811,88**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Commissions de la société de gestion	894 047,03	883 970,56
Charges d'exploitation de la société	38 728,97	21 998,04
Diverses charges d'exploitation	39 526,42	65 952,22
Dotations aux amortissements d'exploitation		
Dotations aux provisions d'exploitation		
Dépréciations des créances douteuses	173 982,55	165 152,74
TOTAL II : Charges d'exploitation	**1 146 284,97**	**1 137 073,56**
Résultat d'exploitation autre que l'activité immobilière B = (I - II)	**(1 072 305,86)**	**(1 059 261,68)**
PRODUITS FINANCIERS		
Dividendes des participations non contrôlées		
Produits d'intérêts des comptes courants		
Autres produits financiers		
Reprises de provisions sur charges financières		
TOTAL I : Produits financiers		
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêts des emprunts		
Charges d'intérêts des comptes courants		
Autres charges financières		
Dépréciations		
TOTAL II : Charges financières		
Résultat financier C = (I - II)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	596,17	4 373,28
Reprises de provisions produits exceptionnels		
TOTAL I : Produits exceptionnels	**596,17**	**4 373,28**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	1 848,02	19 098,15
Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles		
TOTAL II : Charges exceptionnelles	**1 848,02**	**19 098,15**
Résultat exceptionnel D = (I - II)	**(1 251,85)**	**(14 724,87)**
RÉSULTAT NET (A+B+C+D)	**4 810 947,43**	**4 772 195,22**

11

ANNEXE

INFORMATIONS SUR LES RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

L'ANC a publié son règlement n° 2016-03 du 15 avril 2016 relatif aux règles comptables applicables aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI). Ce règlement est entré en vigueur pour les exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2017.

Les comptes annuels des SCPI comprennent :
- un état du patrimoine incluant une estimation des différents actifs ;
- un tableau d'analyse de la variation des capitaux propres ;
- un compte de résultat ;
- une annexe.

IMMOBILISATIONS LOCATIVES

Les immeubles locatifs sont inscrits dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine pour leur coût d'acquisition ou pour leur valeur d'apport. Les dépenses de climatisation sont immobilisées et ne subissent aucun amortissement.

Toutes les autres dépenses jugées comme étant de nature à augmenter la valeur locative des biens sont immobilisées et amorties sur 5 ans.

Les coûts de remplacement ou de renouvellement d'un élément de l'actif immobilier viennent en augmentation du coût d'acquisition initial ou à son origine estimée, la sortie est comptabilisée dans un compte de réserves ayant la nature de gains ou pertes en capital.

Les immeubles construits sur sol d'autrui font l'objet d'un amortissement calculé sur la durée du bail à construction ou la durée de la concession. La valeur nette de ces immeubles est inscrite dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine.

Les travaux engagés dans le but de favoriser la mise en location des immeubles avec en contrepartie un surloyer prévu au bail du locataire font l'objet d'une inscription à l'état du patrimoine en « Autres immobilisations locatives » dans le compte « Installations générales, agencements, aménagements divers » Ces immobilisations sont amorties. La valeur nette de ces immeubles est inscrite dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine.

VALEUR DES TERRAINS

Le plan comptable préconise, lorsque la valeur du terrain ne peut être distinguée de la construction, de regrouper la comptabilisation de ces deux éléments. C'est la méthode retenue par la société, qui achète des immeubles existants.

VALEUR VÉNALE DES IMMEUBLES LOCATIFS

Selon les dispositions comptables applicables aux SCPI, la colonne « Valeurs estimées » de l'état du patrimoine présente la valeur vénale des immeubles locatifs ainsi que la valeur nette des autres actifs de la société ; le total de cette colonne correspond à la valeur de réalisation définie aux articles L.214-109 et R.214-157-1 du Code monétaire et financier.

La valeur vénale des immeubles locatifs résulte d'une expertise réalisée par la société Crédit Foncier Expertise en qualité d'expert immobilier indépendant renouvelé pour 5 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022. Les expertises et actualisations sont établies dans le respect des règles stipulées par la charte professionnelle des experts immobiliers et conformément à la recommandation commune de l'AMF et du Conseil National de la Comptabilité d'octobre 1995 et menées dans le respect des préconisations contenues dans le rapport du groupe de travail sur l'expertise immobilière réuni par l'AMF et la Charte de l'Expertise publiée le 3 février 2000.

La méthode principale utilisée par l'expert est celle dite de la « capitalisation des revenus locatifs » qui consiste à appliquer un taux de capitalisation à la valeur locative d'un immeuble après rapprochement de son loyer effectif. Cette méthodologie est complétée de la méthode dite « par comparaison » qui permet d'analyser la valeur métrique en la comparant à des références de marché. La société de gestion utilise la même méthodologie et confronte sa valorisation avec celle de l'expert.

Valeur vénale au 31 décembre 2019 des immeubles locatifs : 180 260 000,00 euros

PRÉLÈVEMENT SUR LA PRIME D'ÉMISSION

Les frais d'acquisition et de constitution ainsi que la TVA non récupérable sur immobilisations sont amortis et prélevés sur la prime d'émission. Les commissions de souscription versées à la société de gestion sont prélevées sur la prime d'émission ainsi que le prorata de TVA s'y rapportant.

PLAN D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES

Compte tenu que les SCPI résidentielles achètent des actifs neufs et que ces SCPI ont vocation à être liquidées au terme statutaire correspondant peu ou prou au terme de la garantie décennale, il a été décidé de ne pas appliquer de provisions pour gros entretien.

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE CRÉANCES

Les loyers et charges échus depuis plus de trois mois sont provisionnés à hauteur de 100 % de leur montant HT diminué des dépôts de garantie détenus et des commissions dues à la société de gestion.

Les provisions pour dépréciation des créances sont inscrites en déduction dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Tout risque identifié sur la société fait l'objet d'une provision.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan correspondent aux engagements donnés et/ou reçus par les SCPI :

- engagements sur les actes d'acquisitions ou de cessions ;
- covenants sur les emprunts conclus ;
- garanties données dans le cadre de financement : Hypothèque, Privilège de préteur de deniers ;
- cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie ;
- dettes promoteurs.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les événements récents liés à la crise sanitaire générée par l'épidémie de Covid-19 ont déjà impacté l'économie française et européenne sur le début de l'exercice 2020. Au moment où le rapport annuel de votre SCPI est rédigé, il est difficile de mesurer précisément les impacts financiers de cette crise, nous pouvons cependant apporter les commentaires ci-après.

Les transactions locatives vont certainement être ralenties, à la fois dans le rythme des locations mais aussi celui des congés. Les travaux de remise en état vont également être retardés.

Votre SCPI continuera à être protégée par la mutualisation des risques intrinsèque aux SCPI.

Certains locataires pourraient rencontrer des difficultés suite au ralentissement économique observé. Les mesures massives de soutien annoncées par le gouvernement devraient permettre de soutenir l'économie en général.

Les loyers du premier trimestre ont été normalement encaissés. A compter du mois d'avril, certaines échéances pourraient subir des retards de paiements avec un éventuel accroissement de la provision pour créances douteuses.

Même si ces évènements pourraient avoir un impact significatif sur la performance, à ce stade, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme.

TABLEAUX CHIFFRÉS (EUROS)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS IMMOBILIERS

	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Valeurs comptables	Valeurs estimées
Terrains et constructions locatives				
Habitations	172 365 972,87	176 610 000,00	172 365 972,87	174 280 000,00
Bureaux	4 451 650,03	3 650 000,00	4 451 650,03	3 630 000,00
Commerces	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**176 817 622,90**	**180 260 000,00**	**176 817 622,90**	**177 910 000,00**

VARIATION DES IMMOBILISATIONS

Immobilisation locatives au 31/12/2018	**176 817 622,90**
Solde Terrains et Constructions locatives au 31/12/2018	176 817 622,90
Solde Terrains et Constructions locatives au 31/12/2019	176 817 622,90
Immobilisation locatives au 31/12/2019	**176 817 622,90**
Autres actifs et passifs d'exploitation au 31/12/2018	**157 589,30**
Solde des immobilisations financières autres que les titres de participations au 31/12/2018	**157 589,30**
Fonds de roulement versés aux syndics	37 900,97
Fonds de roulement restitués par les syndics	
Solde des immobilisations financières autres que les titres de participations au 31/12/2019	**195 490,27**
Autres actifs et passifs d'exploitation au 31/12/2019	**195 490,27**

RELEVÉ DES AMORTISSEMENTS

	Durée des amortissements	Montant des amortissements au 31/12/2018	Compte à compte 2019 *	Dotation 2019	Montant des amortissements au 31/12/2019
Agencements, aménagements, installations	5 ans	4 809,12			4 809,12

* Les valeurs nettes comptables des agencements, aménagements, installations des immeubles arbitrés ont été portées en capitaux propres.

RELEVÉ DES PROVISIONS

	Montant des provisions au 31/12/2018	Dotation 2019	Provisions utilisées ou reprises	Montant des provisions au 31/12/2019
Provisions				
Pour créances douteuses	586 292,70	173 982,55	73 079,11	687 196,14
TOTAL	**586 292,70**	**173 982,55**	**73 079,11**	**687 196,14**

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Résultat 2018	4 772 195,22
Report à nouveau 2018	1 649 940,49
TOTAL DISTRIBUABLE	**6 422 135,71**
Distribution 2018	4 810 284,00
Reconstitution du report à nouveau *	
REPORT À NOUVEAU APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT	**1 611 851,71**

* Prélèvements sur la prime d'émission, pour chaque part nouvelle souscrite, du montant permettant le maintien du report à nouveau existant au 1er janvier de l'exercice.

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

Charges à payer	
Fournisseurs factures non parvenues	60 759,93
Locataires et comptes rattachés	1 764,76
Autres dettes d'exploitation	102 310,20
TOTAL	**164 834,89**

Produits à recevoir	
Locataires factures à établir	16 650,70
Autres créances d'exploitation	1 157 146,57
TOTAL	**1 173 797,27**

DÉTAIL DES CRÉANCES LOCATAIRES

Locataires	184 879,03
Locataires : créances douteuses	840 224,81
TOTAL	**1 041 754,54**

INDEMNITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

TOTAL	**9 000,00**

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Apurement des comptes locataires	1 847,58
Diverses charges exceptionnelles	0,44
TOTAL	**1 848,02**

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Remboursement sinistre	193,28
Indemnité procédure	400,00
Divers produits exceptionnels	2,89
TOTAL	**596,17**

12

TABLEAU DE COMPOSITION DU PATRIMOINE

Pour la classification des immeubles, il est tenu compte de leur affectation principale.

La valeur estimée du patrimoine ne figure pas par immeuble dans le tableau de composition du patrimoine en raison des arbitrages en cours ou à venir mais elle est présentée, par typologie d'actifs, dans le tableau récapitulatif de répartition du patrimoine en valeur vénale. Toutefois, l'inventaire détaillé des placements immobiliers, comportant cette information, est tenu à la disposition des associés qui en feraient la demande dans les conditions et conformément à l'article R.214-150 du Code monétaire et financier.

Adresse	Date d'acquisition ou d'apport	Quote-Part (%)	Surface (m²)	Valeur d'acquisition ou d'apport (I) (euros)	Travaux et aménagements (II) (euros)	Valeur comptable 2019 (I+II) (euros)	Valeur comptable 2018 (euros)	Valeur vénale 2019 (euros)
BUREAUX								
490, avenue de Galilée 13100 AIX-EN-PROVENCE	15/04/2011	100,00 %	2 096,50	4 451 650,03		4 451 650,03	4 451 650,03	3 650 000,00
TOTAL BUREAUX			**2 096,50**	**4 451 650,03**		**4 451 650,03**	**4 451 650,03**	**3 650 000,00**
HABITATION								
38, impasse de la Gaité 06200 NICE	20/10/2011	100,00 %	1 399,05	6 030 212,00		6 030 212,00	6 030 212,00	6 020 000,00
12, cours de Québec 33200 BORDEAUX	03/01/2012	100,00 %	1 153,18	3 770 157,70		3 770 157,70	3 770 157,70	3 590 000,00
10, avenue Raymond Manaud 33520 BRUGES	18/06/2010	100,00 %	878,16	2 361 410,00		2 361 410,00	2 361 410,00	2 650 000,00
204, rue de la Madeleine (Bât A) 34000 MONTPELLIER	14/05/2012	100,00 %	1 200,58	4 132 460,60		4 132 460,60	4 132 460,60	3 660 000,00
191, rue Jacques Fouroux 34070 MONTPELLIER	01/08/2011	100,00 %	652,43	2 137 400,00		2 137 400,00	2 137 400,00	2 140 000,00
2, boulevard des Volcans 34300 AGDE	31/12/2010	100,00 %	653,42	2 029 000,00		2 029 000,00	2 029 000,00	1 970 000,00
4, rue Michel Gérard 35000 RENNES	08/06/2012	100,00 %	1 060,90	3 533 093,78		3 533 093,78	3 533 093,78	3 240 000,00
6, rue Diane Fossey 44300 NANTES	16/12/2011	100,00 %	1 014,50	2 941 288,00		2 941 288,00	2 941 288,00	2 800 000,00
169, rue Édouard Vaillant (bât E) 59100 ROUBAIX	11/05/2012	100,00 %	289,09	940 046,28		940 046,28	940 046,28	
169, rue Édouard Vaillant (bât I) 59100 ROUBAIX	11/05/2012	100,00 %	528,25	1 645 700,00		1 645 700,00	1 645 700,00	2 260 000,00
30 et 32, rue Colin 69100 VILLEURBANNE	30/06/2010	100,00 %	561,53	1 825 539,24		1 825 539,24	1 825 539,24	1 890 000,00
262, rue de la Luchette 74580 VIRY	15/06/2012	100,00 %	1 215,92	4 039 536,00		4 039 536,00	4 039 536,00	4 300 000,00
73, avenue Marie Curie (bât A) 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES	06/04/2012	100,00 %	907,99	3 568 033,00		3 568 033,00	3 568 033,00	3 330 000,00
87/89, avenue Marie Curie 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES	28/10/2011	100,00 %	1 109,79	4 342 958,00		4 342 958,00	4 342 958,00	4 150 000,00
37, cours du Tage (bât D) 77700 SERRIS	08/04/2011	100,00 %	1 560,40	6 016 568,00		6 016 568,00	6 016 568,00	5 850 000,00
12, esplanade du Traité de Rome 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY	29/02/2012	100,00 %	2 332,40	10 623 795,00		10 623 795,00	10 623 795,00	10 450 000,00
25, rue Romy Schneider 78390 BOIS-D'ARCY	25/06/2010	100,00 %	1 132,50	4 078 022,94		4 078 022,94	4 078 022,94	4 310 000,00
32, rue du Val André 78560 LE PORT-MARLY	03/05/2011	100,00 %	771,70	3 605 035,01		3 605 035,01	3 605 035,01	3 500 000,00
8, rue Siniargoux 91160 LONGJUMEAU	31/08/2011	100,00 %	1 339,50	5 129 081,74		5 129 081,74	5 129 081,74	4 910 000,00
1 ter, avenue Léon Blum 91200 ATHIS-MONS	27/10/2011	100,00 %	1 199,73	4 666 958,00		4 666 958,00	4 666 958,00	4 390 000,00
18, rue Léonard De Vinci (bât N) 91300 MASSY	16/06/2011	100,00 %	612,40	2 576 952,00		2 576 952,00	2 576 952,00	3 020 000,00
11, rue Jean-Baptiste Charcot (bât M) 91300 MASSY	16/06/2011	100,00 %	166,90	700 896,00		700 896,00	700 896,00	
16 A, rue Léonard de Vinci (bât R) 91300 MASSY	17/11/2010	100,00 %	1 076,60	4 399 881,00		4 399 881,00	4 399 881,00	4 250 000,00
3 B, rue Ampère 91300 MASSY	23/12/2010	100,00 %	783,80	3 093 938,00		3 093 938,00	3 093 938,00	3 100 000,00
152, promenade du Verger 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	16/12/2010	100,00 %	2 095,80	11 184 500,00		11 184 500,00	11 184 500,00	13 130 000,00
69/71, boulevard Henri Sellier 92150 SURESNES	29/06/2010	100,00 %	422,60	2 151 488,15		2 151 488,15	2 151 488,15	2 500 000,00

Adresse	Date d'acquisition ou d'apport	Quote-Part (%)	Surface (m²)	Valeur d'acquisition ou d'apport (I) (euros)	Travaux et aménagements (II) (euros)	Valeur comptable 2019 (I+II) (euros)	Valeur comptable 2018 (euros)	Valeur vénale 2019 (euros)
HABITATION								
9 à 17, rue du Commandant Rivière 92150 SURESNES	12/03/2010	100,00 %	2 033,70	9 930 842,00		9 930 842,00	9 930 842,00	11 890 000,00
2, rue Louis Barthou 92160 ANTONY	11/03/2011	100,00 %	905,14	4 202 000,00		4 202 000,00	4 202 000,00	4 830 000,00
5, rue des Murgers 92250 LA GARENNE-COLOMBES	07/06/2012	100,00 %	656,00	3 882 974,00		3 882 974,00	3 882 974,00	4 020 000,00
10, rue des Champs Philippe 92250 LA GARENNE-COLOMBES	22/05/2012	100,00 %	1 631,20	9 505 540,00		9 505 540,00	9 505 540,00	9 720 000,00
12,rue des Frères Chausson 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE	21/12/2009	100,00 %	1 026,30	4 946 648,00		4 946 648,00	4 946 648,00	5 370 000,00
1, allée des Artistes 93130 NOISY-LE-SEC	22/12/2011	100,00 %	831,60	3 477 452,00		3 477 452,00	3 477 452,00	3 340 000,00
26, rue des Bateliers 93400 SAINT-OUEN	30/03/2012	100,00 %	2 094,00	9 485 480,43		9 485 480,43	9 485 480,43	9 910 000,00
28/30, rue Gabriel Péri 94220 CHARENTON	17/12/2010	100,00 %	1 089,25	6 566 499,00		6 566 499,00	6 566 499,00	7 980 000,00
79, boulevard de Stalingrad 94320 THIAIS	23/07/2010	100,00 %	707,29	2 892 581,00		2 892 581,00	2 892 581,00	2 670 000,00
13, boulevard d'Erkrath 95000 CERGY	21/07/2011	100,00 %	1 217,80	4 627 467,00		4 627 467,00	4 627 467,00	4 260 000,00
1, rue de la Paix (bât 200) 95160 MONTMORENCY	13/06/2012	100,00 %	1 549,80	7 964 176,00		7 964 176,00	7 964 176,00	7 980 000,00
4, rue Phileas Fogg (bât A - Andoya) 95800 CERGY	20/12/2011	100,00 %	920,70	3 360 363,00		3 360 363,00	3 360 363,00	3 230 000,00
TOTAL HABITATION			**40 781,90**	**172 365 972,87**		**172 365 972,87**	**172 365 972,87**	**176 610 000,00**
TOTAL GÉNÉRAL			**42 878,40**	**176 817 622,90**		**176 817 622,90**	**176 817 622,90**	**180 260 000,00**



13

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la Société Civile de Placement Immobilier MULTIHABITATION 5,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Civile de Placement Immobilier MULTIHABITATION 5 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la société de gestion le 5 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société civile de placement immobilier à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme précisé dans le paragraphe « Valeur vénale des immeubles locatifs » de l'annexe, les placements immobiliers, présentés dans la colonne « valeurs estimées » de l'état du patrimoine, sont évalués à leurs valeurs vénales. Ces valeurs vénales sont arrêtées par la société de gestion sur la base d'une évaluation, réalisée par l'expert immobilier indépendant, des actifs immobiliers détenus directement par la société civile de placement immobilier. Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société de gestion et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses et des méthodes utilisées par l'expert immobilier indépendant.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion, arrêté le 5 mai 2020, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce n'ont pu être vérifiées en l'absence de communication des documents sous-tendant ces informations. Par ailleurs, les informations relatives aux délais de paiement clients ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de la société civile de placement immobilier à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société civile de placement immobilier ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société civile de placement immobilier à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris - La Défense, le 20 mai 2020

Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
Virginie Gaitte

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société civile de Placement Immobilier MULTIHABITATION 5,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 214-106 du code monétaire et financier.

CONVENTIONS DEJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Convention conclue avec la société de gestion LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS :

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, la société de gestion LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS est habilitée à recevoir les rémunérations suivantes :

1) Une commission représentant 10% HT maximum des recettes brutes annuelles HT (produits locatifs encaissés et produits financiers nets) de la société, à titre de remboursement des frais administratifs ainsi qu'à titre d'honoraires de gestion.

   Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2019 s'élève à 894 047,03 € TTC.

2) Une rémunération au titre de la recherche des capitaux ainsi que pour l'étude et la recherche des investissements. Cette commission de souscription est égale à 8,78% hors taxes du montant, prime d'émission incluse, de chaque souscription, se répartissant comme suit :
   - 5,00% hors taxes au titre de la recherche des capitaux,
   - 3,78% hors taxes au titre de l'étude et la recherche des investissements.

   Au fur et à mesure des souscriptions, la société de gestion pourra prélever pour ses besoins, les sommes correspondantes sur les fonds sociaux. Les souscripteurs autorisent la société de gestion à prélever ses honoraires lors de la souscription.

   Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2019.

3) Une commission de cession calculée sur le montant de la transaction immobilière.

   Elle correspond à un montant de 1,25% HT maximum du prix de cession (hors taxes, hors droits et hors frais) de l'actif immobilier.

   Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2019.

Paris - La Défense, le 20 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés
Virginie Gaitte



LA FRANÇAISE

La Française Real Estate Managers
128, boulevard Raspail 75006 Paris - Tél. +33 (0)1 53 62 40 60
serviceclient@la-francaise.com
Une société du Groupe La Française - www.la-francaise.com

Mai 2020 - G50102